



Paracha Emor - 8 Divrei Torah

Sommaire

- Résumé de la paracha Emor
- Le Moussar de Rachi - Heureux de sa part
- Le Moussar de Rachi - Un langage doux
- Emor : 3 trésors sur la Paracha
- Emor - Quand le Gaon de Vilna reconforte Polotsky...
- Emor - Regarde-toi quand tu es en colère...
- Emor : 3 jolies perles sur la Paracha
- Emor - Notre part dans le Olam Haba (monde futur)
- Emor - "Et si la fille du Cohen se déshonore..."

Résumé de la paracha Emor

La Paracha de Emor (qui signifie "parle") commence avec des lois spécifiques aux "Cohanim" (Prêtres) et au "Cohen Gadol" (Grand Prêtre), ainsi que des règles concernant le service dans le Temple. Un Cohen ne doit pas se rendre impur par contact avec un défunt, excepté pour porter le deuil de ses parents les plus proches. Il ne peut pas se marier avec une femme divorcée ou une femme qui a eu des relations avec une personne qu'elle ne peut pas épouser. Par ailleurs, un Cohen qui a certains défauts physiques, ne peut pas effectuer le service dans le Temple. Un veau, un agneau, ou tout petit d'un animal pur apte à être sacrifié, doit être laissé près de sa mère au moins 7 jours avant de pouvoir être immolé. D'autre part, on ne peut sacrifier le même jour un animal et son petit. La seconde partie de la Paracha donne le calendrier annuel des fêtes juives. L'agneau Pascal est offert le 14 Nissan. Le lendemain, la fête de Pessah commence, et dure sept jours (huit jours en dehors de la terre d'Israël). L'"offrande du Omer" (Omer = mesure de volume) est offerte le deuxième jour de Pessah, et inaugure la nouvelle récolte. Ce même jour commence le décompte dit "décompte du Omer", qui s'étend sur 49 jours. La fête de Chavouot, célébrant le don de la Torah, a lieu le cinquantième jour. Roch Hachana tombe le 1er Tichri. Cette fête est désignée dans la Torah comme le jour du "souvenir de la sonnerie" (du choffar). Le 10 Tichri est la date de Yom Kippour, jour de jeûne. Puis, le 15 Tichri, commencent les 8 jours de Souccot (9 jours en dehors de la terre d'Israël). Enfin la Paracha mentionne l'interdiction d'assassiner, de blesser son prochain ou de détruire ce qui lui appartient.



En chemin vers Hachem (histoires vraies de Téchouva)

Le premier ouvrage de Léa Nabet. Compilation d'histoires personnelles exceptionnelles de "Baalei Téchouva", ces gens qui reviennent à la pratique du Judaïsme, par milliers !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Le Moussar de Rachi - Heureux de sa part

Vendredi 27 Mai 2016 - Jérôme TOUBOUL - © Torah-Box

La Paracha de cette semaine évoque le principe de la Chemita et les lois relatives à son observance. La Chemita correspond au commandement de laisser la terre au repos la dernière année d'un cycle de 7 ans. Le Chemita a une valeur particulière du point de vue de la Emouna, de la foi, car elle suppose une confiance absolue en Hachem. En effet, Seul Hachem pourra pourvoir de manière miraculeuse aux besoins des hommes durant cette année où la terre ne sera pas exploitée. Plus précisément, c'est la sixième année qui est censée donner une récolte abondante afin de répondre aux besoins de la sixième, septième et huitième année, le temps que la nouvelle récolte soit produite et puisse être consommée.

Le miracle opéré par Hachem peut être appréhendé à différents niveaux, d'un point de vue quantitatif et d'un point de vue qualitatif, pourrions-nous dire. En effet, chacun comprend bien que pour subvenir aux besoins de presque trois ans, la récolte de la sixième année devait en premier lieu être quantitativement très importante. Mais ce n'est pas tout. En effet, la bénédiction qu'Hachem promet aux hommes n'est pas seulement une récolte abondante, il s'agit également d'une capacité à se sentir rassasié avec ce que l'on a, parfois avec peu, et sans éprouver ni besoin, ni sentiment de manque.

Aussi, à propos du verset (Vayikra, 25, 19) qui garantit au peuple qu'il mangera à satiété durant ces trois ans, Rachi apporte le commentaire suivant :

Vous mangerez à satiété : La bénédiction résidera même dans les entrailles.

Cette bénédiction des entrailles signifie précisément que ce que l'homme mangera sera bénéfique pour lui, il ne sera pas malade et il sera satisfait, repu par ce qu'il a consommé sans que cela soit nécessairement abondant quantitativement.



Pirké Avot : les Actions des Pères

Livre-référence de 485 pages sur les "Maximes des pères", l'ouvrage dédié à la morale et l'éthique juive. Texte en hébreu, traduction en français, commentaires et biographies de chacun des auteurs de ces perles de sagesse.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Notre Paracha nous indique ici un principe essentiel de notre tradition, évoqué à de nombreuses reprises dans les textes de nos Sages : « Qui est l'homme riche ? Celui qui est heureux de sa part », nous disent les Pirké Avot, et c'est cette même réponse que donnent les Sages du « Négouv » lorsqu'Alexandre de Macédoine les questionna au sujet de la richesse (Talmud de Babylone, Tamid, 32a).

L'homme est réputé pour avoir généralement un désir insatiable. A peine a-t-il satisfait une envie qu'une nouvelle apparaît, qu'un nouveau besoin naît. L'horizon des désirs humains est en expansion permanente, il se nourrit des besoins qui naissent dans l'esprit de chacun, et s'accroît par la comparaison avec les biens d'autrui. Cette quête est infinie et ne connaît pas de limites. Aussi, nos Sages nous mettent en garde et nous rappellent que bien souvent, l'homme quitte ce monde en n'ayant pas satisfait la moitié de ses désirs.

Ce sentiment de manque et cette absence de satisfaction sont préjudiciables à l'homme, car ils ne lui offrent pas la possibilité de se réjouir de ce qu'il possède et ne lui permettent pas de témoigner à Hachem la gratitude qui convient. Parfois même, l'homme en est attristé, car il n'arrive pas à se détacher de ce sentiment de manque. Cette tristesse ou cette mélancolie l'obsèdent et nuisent à son service divin aussi bien qu'à sa dynamique vitale. C'est la raison pour laquelle ce sentiment est si délétère, et voilà pourquoi il s'agit véritablement d'une grande bénédiction de savoir « être heureux de sa part ».

Comment l'homme peut-il se réjouir de sa part ? Tout d'abord en étant convaincu que ce qu'Hachem lui donne correspond précisément à ce qui est bon pour lui. En outre, l'homme doit réfléchir profondément à l'objectif de sa vie qui est avant tout spirituel, le matériel n'étant là que pour aider l'homme à accomplir sa mission spirituelle.

Être satisfait de sa part à cet égard revient donc à se réjouir d'être appelé par Hachem au cours de notre vie à une élévation permanente, et à ne pas être condamné à accumuler des richesses vides de sens. Dès lors, toute richesse matérielle, aussi modeste soit-elle, doit être interprétée comme un moyen offert par Hachem pour accomplir notre vocation spirituelle. Elle n'est pas la finalité de notre existence, et ni notre vie ni notre grandeur ne sont évaluées à l'aune de nos biens matériels.

Par ailleurs, être satisfait de sa part consiste à être heureux et comblé par la partie de nos « besoins » que D.ieu nous a permis de combler, sans penser à tous les autres « besoins » que nous pourrions ressentir, et d'éprouver une grande reconnaissance envers Hachem pour cette bonté.

Enfin, la « part » qui doit nous réjouir doit être celle qui nous reste après nous être acquittés de nos obligations de Tsédaka et de Maasser. Il ne s'agit pas dans la formulation de nos Sages d'être heureux par « la totalité » de nos biens, mais simplement d'être heureux de notre « part », heureux de ce que l'on possède, mais avant tout, heureux parce que nous avons partagé avec nos prochains et parce que nous en avons fait profiter autrui (Rav Rozenberg sur Tamid 32a).

Précisons, comme le font nos Sages, que la part dont nous devons nous satisfaire n'est pas seulement la richesse matérielle, elle se décline également dans tout ce qui compose la vie d'un homme : son époux ou son épouse, ses enfants, son environnement etc. En effet, l'homme a vite fait de comparer tous les paramètres de son existence à ceux de ses amis, et de regretter ceux qui ne lui donnent pas entière satisfaction. Ce réflexe est évidemment un leurre suggéré par le Yétser Hara (mauvais penchant) pour maintenir l'homme dans une situation de mélancolie préjudiciable à son épanouissement spirituel.

Concluons sur cette anecdote qui témoigne comment l'homme peut incarner cette qualité « d'être heureux de sa part » d'une manière authentique.

Un jour, Rabbi Zoucha reçut un hôte dans son humble demeure qu'il avait invité à partager son repas. Son invité était fort surpris par les conditions de pauvreté matérielle dans lesquelles vivait ce si grand Rav. Il était surpris par l'état de sa maison, par les meubles qui la composaient, et même par les couverts et les assiettes très modestes



Pirké Avot : les Actions des Pères

Livre-référence de 485 pages sur les "Maximes des pères", l'ouvrage dédié à la morale et l'éthique juive. Texte en hébreu, traduction en français, commentaires et biographies de chacun des auteurs de ces perles de sagesse.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



dans lesquels le Rav prenait ses repas. Rabbi Zoucha remarqua que son invité était particulièrement absorbé dans ses réflexions, et qu'il regardait avec insistance l'assiette dans laquelle son plat était servi. Aussi, il s'empressa de lui préciser :

« Ecoute, je ne veux surtout pas que tu transgresses le commandement de ne pas « envier » son prochain. Si vraiment cette assiette te plaît, je te l'offre avec grand plaisir ! »



Pirké Avot : les Actions des Pères

Livre-référence de 485 pages sur les "Maximes des pères", l'ouvrage dédié à la morale et l'éthique juive. Texte en hébreu, traduction en français, commentaires et biographies de chacun des auteurs de ces perles de sagesse.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Le Moussar de Rachi - Un langage doux

Vendredi 20 Mai 2016 - Jérôme TOUBOUL - © Torah-Box

La Paracha de la semaine poursuit la description des principes de pureté rituelle de la Torah. Elle s'attache notamment à insister sur les règles propres aux Cohanim qui ont vocation à effectuer le service du Temple. Comme toujours, plus un homme est titulaire de droits et d'honneurs particuliers, plus il a des responsabilités et des devoirs.

La législation des Cohanim n'y fait pas exception, et s'il est vrai qu'ils ont le privilège exclusif de pouvoir servir Hachem, notamment en pénétrant dans le Saint des Saints le jour de Kippour, ils doivent en contrepartie observer des règles plus exigeantes que celles du peuple en matière de préservation de leur pureté : ne pas s'approcher d'un mort (à quelques exceptions près), épouser uniquement certaines femmes etc.

Comme nous le comprenons dans notre Paracha, le Cohen incarne la « grandeur », la « sagesse » et la « majesté ». Au-delà du Cohen, une partie des commentaires et des descriptions que nous lisons dans notre Paracha a vocation de s'appliquer à tous ceux qui sont amenés, au cours de leur vie, à exercer de telles responsabilités.

Aussi, dès le début de la Paracha, Rachi écrit un commentaire qui présente les enjeux du problème. Il commente notamment la triple répétition du terme « dire » dans le premier verset : « L'Éternel dit à Moïse : dis aux pontifes, fils d'Aaron, et dis-leur : Nul ne doit se souiller par le cadavre d'un de ses concitoyens » (chap. 1, verset 1)

Dis aux pontifes : « Dis [...] tu leur diras » : pour que les adultes en avertissent les enfants (Yébamot 114a).

Rachi énonce ici l'un des fondements des devoirs de l'homme dans ses relations sociales et le cœur de la notion de responsabilité. En effet, il évoque la responsabilité des adultes vis-à-vis des enfants, en l'occurrence celle qui



Pnine haTorah

Commentaires sur les 5 livres de la Torah. Chaque paracha éclairée par des histoires, paraboles et midrachim captivant, issues des enseignements de nos Maîtres.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



incombe aux Cohanim de veiller à s'éloigner de toute forme d'impureté, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs enfants.

Les adultes doivent ainsi « avertir » les enfants, c'est-à-dire leur enseigner les lois pour leur éviter de fauter, et les familiariser, dès leur plus jeune âge, aux notions de sainteté et au chemin juste que l'homme doit adopter au cours de sa vie.

Mais au-delà des adultes et des enfants au sens propre du terme, cette mise en garde vaut également pour tous ceux qui disposent d'une maturité supérieure à leur prochain dans un domaine. En effet, ils ont le devoir d'éclairer ceux qui n'ont pas la même maturité et leur donner les moyens à eux aussi d'accéder à plus de lumières, à plus de sagesse, et en l'occurrence, à plus de proximité avec Hachem.

La sagesse n'est pas une prérogative que l'homme doit vivre seul. Elle doit d'une part lui permettre de s'ouvrir à ses prochains, et d'autre part lui permettre d'avoir à cœur de la leur partager pour que la lumière puisse s'étendre au plus grand nombre, et emplir progressivement la terre.

Comme nous l'avons vu la semaine dernière, l'homme ne gagne rien à vivre sa sainteté de manière solitaire et à la protéger jalousement. La sainteté est un projet collectif qui rejailit sur chacun.

Il convient d'être attentif également au choix du verbe Emor/dire employé dans ce verset à trois reprises. En effet, il y a essentiellement deux manières de s'adresser à son prochain : à travers le verbe Emor/dire ou par le verbe Daber/parler. Le premier évoque un langage de douceur, alors que le second est plus sévère. Ici, le choix, martelé à trois reprises, s'est porté sur le verbe Emor qui donne son nom à notre Paracha.

Cela nous enseigne une règle précieuse en matière d'éducation : pour être entendu de son prochain, il faut commencer par parler la langue de la douceur, lui témoigner de l'affection, de la sollicitude. Ce rappel est d'autant plus important que notre Paracha évoque des notions très importantes, les plus importantes peut-être pour un Cohen : les notions de pureté et de sainteté. Or, pour des notions aussi importantes, l'homme peut être tenté de signifier l'exigence qui leur sied à travers un langage plus sévère et plus impératif.

Au contraire, notre Paracha vient nous rappeler qu'en matière d'éducation, seul un langage de douceur et d'affection est susceptible d'entrer véritablement dans le cœur de nos interlocuteurs, et peut les amener à évoluer dans la bonne direction.

Nos Sages nous mettent en garde notamment contre les excès de zèle, et plus particulièrement contre la colère ou la peur que l'on peut susciter chez ceux que l'on souhaite éduquer. Dans le meilleur des cas, ces comportements peuvent produire des résultats à court terme, mais ils n'offrent aucune garantie sur le maintien de la pratique et la conviction que l'on crée chez ceux à qui l'on s'adresse. Le Talmud exhorte ainsi l'homme à ne jamais « faire régner une crainte excessive dans sa maison ».

Comme nous l'enseignent nos Sages, Hachem recherche avant tout l'expression du cœur. Celui-ci se manifeste, dans ce premier verset, d'une part à travers le souci de partager la connaissance et de diffuser la sagesse auprès de nos proches, et d'autre part dans la capacité à employer un langage de douceur et d'affection.



Pnine haTorah

Commentaires sur les 5 livres de la Torah. Chaque paracha éclairée par des histoires, paraboles et midrachim captivant, issues des enseignements de nos Maîtres.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Emor : 3 trésors sur la Paracha

Vendredi 20 Mai 2016 - Rav Mordékhai STEBOUN - © Torah-Box

Elève du [Collel Vayizra' Itshak](#), Rav Mordékhai Steboun vous offre 3 petits trésors d'enseignements sur la Paracha de la semaine, afin d'agrémenter spirituellement votre table du Chabbath !

Accomplir la Mitsva avant tout

« Le premier jour du septième mois sera pour vous un Chabbath, un jour du souvenir de la sonnerie (du Chofar) »
(Vayikra 23,24)

A travers ce verset, nos Sages nous enseignent la Mitsva de sonner du Chofar le jour de Roch Hachana.

Le Baal Chem Tov raconta une histoire au sujet de Rabbi Eliézer, l'auteur du livre « Le Rokéa'h ».

Un jour, Rabbi Eliézer se trouvait sur un bateau. Alors que le jour de Roch Hachana approchait, le bateau se trouvait toujours en pleine mer. La veille de Roch Hachana, un vent terrible se mit à souffler et très vite, il se transforma en tempête. Le bateau se mit à tanguer dangereusement, à un point tel qu'il risquait de couler à tout instant à cause des terribles rafales.

Les élèves appelèrent immédiatement leur Rav, et celui-ci demanda qu'on le prévienne le lendemain matin, dès l'instant où les premières lueurs du soleil apparaîtraient. Dès ce moment, le Rav se mit à sonner du Chofar et la tempête se calma instantanément

Le Baal Chem Tov posa alors une question à ses élèves : « Que pensez-vous ? Que Rabbi Eliézer savait que lorsqu'il sonnerait du Chofar, la tempête se calmerait, et que c'est la raison pour laquelle il se leva le plus tôt possible ? »



Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachiot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Les élèves répondirent : « Bien sûr ! »

Le Baal Chem Tov rétorqua : « Non ! Rabbi Eliézer craignait la tempête, comme tout un chacun. Mais ce qui le préoccupait, c'était avant tout d'accomplir la Mitsva de sonner du Chofar. Il est vrai que la tempête se calma après les sonneries du Chofar, mais cela n'était qu'une conséquence. Le véritable objectif était d'accomplir la Mitsva dans les meilleures conditions ! »

L'amour d'Hachem pour Son peuple

« Vous résiderez dans la Soucca pendant 7 jours » (Vayikra 23,42)

La Mitsva de la Soucca nous a été donnée en souvenir des nuées de protection qui entouraient les Bné Israël dans le désert (Guémara Soucca 11b).

Pourquoi Hachem a-t-il voulu que nous nous souvenions précisément des nuées de protection à l'occasion de la fête de Souccot ? Il y avait pourtant d'autres miracles tels que la Manne ou le puits de Myriam !

Afin de comprendre, prenons l'exemple d'un roi qui dispose d'une armée. Il est normal qu'il leur donne à boire et à manger. En revanche, il est rare qu'il décerne une médaille de bravoure à l'un de ses soldats...

De même, dans le désert, donner à boire et à manger aux Bné Israël relevait d'une nécessité de premier ordre. Par contre, les nuées de protection n'étaient pas indispensables. Cela démontrait ainsi un amour spécial d'Hachem pour Son peuple.

Dès lors, il était important de se souvenir précisément de ce miracle !

L'art de recevoir

« Vous résiderez dans la Soucca pendant 7 jours » (Vayikra 23,42)

Le Rav 'Haïm Grozinsky, l'un des plus grands décisionnaires de son époque, reçut un invité pendant la fête de Souccot. Il réalisa cette grande Mitsva avec joie.

Néanmoins, après le Kiddouch, le Rav sortit de la Soucca et rentra dans sa maison, « abandonnant » l'invité. En effet, il était très faible, et le froid qui régnait dans la Soucca le dérangeait beaucoup. Or, selon la Halakha, une personne qui souffre est dispensée de manger dans la Soucca !

Cependant, un court instant après, le Rav retourna dans la Soucca et resta auprès de son invité pendant tout le repas. Ce dernier, étonné, demanda au Rav pourquoi il avait changé d'avis.

Le Rav expliqua : « Celui qui souffre est certes exempté de manger dans la Soucca, mais il n'est pas dispensé pour autant de la Mitsva de recevoir des invités ! »

Chabbath Chalom !



Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Emor - Quand le Gaon de Vilna reconforte Polotsky...

Jeudi 19 Mai 2016 - Rav David HADDAD - © Torah-Box

. "La Parachat Emor (22,32) nous dit : *"Et je serai sanctifié au milieu des enfants d'Israël*

On raconte sur M. Graf Pototsky, le fils d'un noble polonais, que ses parents l'avaient envoyé à Paris étudier dans l'Université des Sciences pour se parfaire dans les sciences de la connaissance. Mais comme il avait découvert l'existence de son Créateur, il se rendit à Amsterdam où il se convertit avant de s'installer à Vilna. Il élut domicile dans l'une des maisons d'études locales où il put se détacher complètement des frivolités de ce monde. Les femmes vertueuses se soucièrent de ce jeune homme qui s'était joint aux habitués des lieux d'étude et l'inclurent dans le groupe des « Perouchim » qui ne quittaient jamais la tente de la Torah et à qui elles apportaient des repas.

Après son arrestation par les autorités suite à une délation, le jeune homme resta ferme dans ses convictions sur l'authenticité du judaïsme et il affirma qu'il était prêt à subir les conséquences de ses positions. S'ensuivirent de longues discussions entre lui, ses parents et le reste de la famille. Mais quand ces derniers virent que le jeune homme ne cédait pas et restait ferme dans ses croyances, il fut remis aux bons soins des inquisiteurs de l'église catholique.

Les efforts de séduction et de persuasion n'ayant pas porté leurs fruits, ils furent remplacés par des tortures cruelles. Mais le jeune Pototsky ne montra aucun regret et il fut donc condamné à mort. L'exécution publique fut prévue sur la place publique de Vilna. Durant toute la période le séparant de l'exécution, les inquisiteurs ne cessèrent pas de le faire souffrir pour le ramener « à la raison » mais le jeune homme resta campé sur ses positions.

Les rumeurs sur le courage manifesté par le jeune Graf Pototsky traversèrent les murs de la prison et parvinrent



Rambam - Hilkhot Dé'ot (Traits de caractère)

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



jusqu'aux maisons d'étude. Le Gaon de Vilna qui fut impressionné par l'abnégation du guèr tsedek (converti) lui transmit ses encouragements pour qu'il puisse endurer les tortures qui l'attendaient. Il lui proposa même de mettre à profit sa connaissance kabbalistique des noms saints pour le sauver des mains de ses tortionnaires.

Mais quand il en eut vent de cette offre, le courageux jeune homme repoussa cette proposition en expliquant : « Depuis que j'ai découvert l'existence du D.ieu de vérité, je prie d'avoir la chance d'accomplir le commandement de sanctifier le Nom Divin et je ne veux pas m'en priver pour sauver mon corps et lui accorder quelques années supplémentaires de vie sur terre. »

D'après une certaine tradition, le Gaon lui aurait rendu visite en prison et l'aurait trouvé inquiet.

« Pourquoi es-tu soucieux ? lui demanda-t-il. Dans quelques jours, tu atteindras le plus haut niveau spirituel, auquel Rabbi Akiva aspirait. Tu vas arriver dans un monde entièrement bon et ta place est réservée dans le palais de ceux qui sanctifient le nom divin en public.

— J'ai de la peine car je ne suis pas d'ascendance illustre, lui répondit Pototsky. Mes parents non-Juifs s'obstinent dans leur refus de reconnaître leur Créateur.

— "Je suis le premier et Je suis le dernier a dit l'Eternel" cita le Gaon. Le Tout Puissant est le Père de ceux qui n'ont pas d'ascendance illustre. »

Ces paroles réconfortèrent le jeune homme qui poursuivit de plus belle sa préparation spirituelle à la sanctification du nom divin.

(D'après une biographie du Gaon de Vilna).



Rambam - Hilkhot Dé'ot (Traits de caractère)

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Emor - Regarde-toi quand tu es en colère...

Mercredi 18 Mai 2016 - Rav Yehonathan GEFEN - © Torah-Box

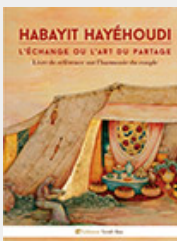
La *paracha* de cette semaine, Emor, se termine par la terrible histoire du *Mekalel* – le fils d'un Égyptien marié à une juive, qui blasphéma le Nom de D. Les commentateurs affirment que cet homme était d'un niveau spirituel bas. Mais il leur est toutefois difficile d'expliquer que quelqu'un ayant vu le Don de la Thora et ayant souhaité appartenir au peuple juif, puisse tomber si bas en si peu de temps[1].

Les événements qui provoquèrent cette faute peuvent éclairer cette question. Cet individu se trouvait dans une situation particulière et triste, puisqu'il était le seul juif à avoir un père égyptien. De plus, chaque Juif était relié à une Tribu, et ce rattachement était déterminé en fonction du père ; or le sien était non-juif. Il revendiqua l'appartenance à la tribu de Dan, qui était celle de sa mère, mais on la lui refusa. Le *Beit Din* de Moché Rabbénou trancha en défaveur du *Mekalel*. Immédiatement après, celui-ci s'engagea dans une dispute et blasphéma le Nom de D.[2]

Il est évident que cet homme venait de vivre une expérience extrêmement désagréable – être rejeté de son propre peuple. Il fut apparemment la proie d'une colère terrible, qui l'incita à agir de manière tellement négative. Ceci nous rappelle que l'emportement peut être très nuisible, puisqu'il pousse la personne à se comporter de façon surprenante et inexplicable quand elle retrouve son calme.

Le fait qu'il en vint malgré tout à un manquement si grave indique un niveau spirituel bas ; la plupart des gens n'ont pas ce genre de réactions. Néanmoins, chacun à son niveau peut être sujet au feu de la colère qui peut causer tant de mal. Inutile de préciser que le travail sur ce trait de caractère est une tâche ardue qui peut durer toute une vie. L'histoire suivante propose une approche qui peut aider l'individu à réaliser à quel point il paraît stupide quand il se courrouce.

Un homme excellent dans tous les domaines n'avait qu'une faiblesse – son affreux caractère. Au point que toutes



Habayit Hayéhoudi : l'échange ou l'art du partage

La "Bible de l'harmonie du foyer" ! Voici un outil de développement personnel et de connaissance de soi. Ce livre du Rav Sim'ha Cohen est la source des livres sur le thème du Chalom Bayit et a permis à des milliers de personnes de connaître le bonheur...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



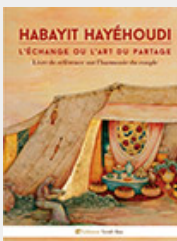
ses relations s'envenimaient et risquaient de prendre fin. Après plusieurs tentatives pour corriger ce défaut, il alla consulter le Steipler *zatsal*. Ce dernier lui répondit qu'il pouvait résoudre son problème, à une condition – qu'il le regarde fixement pendant quelques minutes, sans tourner la tête. L'étrange requête fut acceptée, bien que son utilité reste énigmatique. Le *rav* se mit alors à faire des grimaces bizarres rappelant celles d'une personne furieuse, en pleine crise. L'homme comprit alors qu'il avait le même air ridicule durant ses réactions colériques.

Voici une stratégie efficace pour combattre nos défauts en général et celui de la colère en particulier. En voyant ce à quoi nous ressemblons quand nous nous emportons, nous parviendrons au moins à réaliser le non-sens de l'énervement. Cela n'empêchera peut-être pas la personne de se fâcher, mais elle saura qu'après une irritation, il est préférable d'éviter une dispute avec son conjoint, ses enfants, ou toute autre personne, parce qu'il est évident que rien de positif ne résultera d'une telle relation.

Puissions-nous mériter d'éteindre les flammes de la colère qui brûlent nos vies.

[1] Voir *Si'hot Moussar*, p. 235.

[2] Voir Rachi, Emor, 24:10 pour d'autres explications concernant les événements qui précédèrent ce blasphème.



Habayit Hayéhoudi : l'échange ou l'art du partage

La "Bible de l'harmonie du foyer" ! Voici un outil de développement personnel et de connaissance de soi. Ce livre du Rav Sim'ha Cohen est la source des livres sur le thème du Chalom Bayit et a permis à des milliers de personnes de connaître le bonheur...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Emor : 3 jolies perles sur la Paracha

Vendredi 8 Mai 2015 - Rav Mordékhai STEBOUN - © Torah-Box

Elève du [Collel Vayizra' Itshak](#), Rav Mordékhai Steboun vous offre 3 jolies perles d'enseignements sur la Paracha de la semaine, afin d'agrémenter spirituellement votre table du Chabbath !

Le Cohen et la femme divorcée

« Il (le Cohen) ne se mariera pas avec une femme divorcée. » (21,7)

Nous savons qu'un Cohen ne peut pas se marier à une femme divorcée, mais cet interdit ne fut pas toujours au goût de tout le monde...

On raconte qu'à l'époque du Noda Biyéhouda, vivait un Cohen mécréant qui voulait se marier avec une femme divorcée. Bien entendu, le Rav lui fit comprendre de manière claire et précise que cela était interdit par la Torah. Cependant, ce mécréant avait des relations étroites avec la royauté. Il se rendit auprès de l'impératrice Catherine et celle-ci ordonna par décret royal que l'on devait le marier avec cette femme divorcée. Il se rendit alors auprès du Rav avec l'ordre de l'impératrice. Le Rav répondit : "Très bien, si l'impératrice décrète, on est obligé de te marier avec cette femme."

Dans la ville, la rumeur se répandit très vite que le Noda Biyéhouda s'apprêtait à marier un Cohen avec une femme divorcée. Toute la communauté se rendit donc au mariage de peur de manquer un tel événement...

On prépara la 'Houpa (dais nuptial) et le verre de vin. Le Rav s'adressa au 'Hatan et lui dit : "A présent, place la bague au doigt de ta fiancée et répète après moi : Tu m'es sanctifiée par cette bague selon la loi de... l'impératrice Catherine !!"



Le Jour du Mariage : Boy Kalla (Guide en Or)

Guide en Or de préparation à la jeune mariée, au jour-même du mariage ! Comprendre l'impact spirituel de ce jour, savoir éviter le stress, concilier Tsniout et beauté, bien accueillir ses invités, danser avec chacun,... tout un programme.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



"Quoi ?!", s'étonna le 'Hatan.

"C'est évident ! Selon la loi de Moché Rabbénou, il est interdit de te marier avec cette femme. Mais selon la loi de l'impératrice Catherine, cela t'est permis..."

Le Kiddouch Hachem des 3 jeunes kidnappés

« Et je me sanctifierai parmi les Bné Israël. » (22,32)

Il est très facile pour un homme de ressentir le lien étroit avec le Créateur dans des périodes d'abondance et de miséricorde. Mais la Torah nous enjoint d'accepter le joug divin et d'aimer Hachem de "toute notre âme", même s'il prend notre âme. Se souvenir que quelque soit la situation : Hachem est notre D.ieu et Hachem est UN.

Un des plus grands Kiddouch Hachem de notre génération, et plus précisément de cette année, est l'histoire de ces 3 jeunes israéliens kidnappés et tués de sang froid par des terroristes.

Durant toute la période pendant laquelle on n'avait pas de nouvelles, les parents respectifs ont demandé de prier et de prier encore pour leurs enfants. Ils ont insisté que seul Hachem est capable de les sauver. Et pendant 3 semaines, il y eut un élan de cohésion formidable au sein de tout le peuple d'Israël. Le peuple était uni.

Jusqu'au moment où l'on apprit la terrible nouvelle de leurs morts. Les parents ont exprimé que la seule chose qui a réussi à les maintenir dans cette épreuve était leur Emouna.

On raconte que l'un des jeunes avait exprimé, le jour de sa Bar Mitsva, qu'il souhaitait mourir en sanctifiant le nom d'Hachem. Qu'Hachem venge leur sang.

Pour un phare cassé...

« Et je me sanctifierai parmi les Bné Israël. » (22,32)

Voici une histoire extraordinaire qui va parfaitement illustrer notre verset :

Un érudit en Torah nous raconte son histoire lorsqu'il partit en voyage dans le nord d'Israël avec toute sa famille.

"Voici que nous sommes arrivés à Méron, et lorsque je me suis garé avec la voiture, j'ai heurté un autre véhicule. Je suis descendu pour voir quels étaient les dégâts, et fort heureusement, les dégâts furent minimes puisque seul le phare arrière était légèrement fendu.

J'ai pris une feuille et j'ai écrit exactement ce qu'il s'est passé avec le phare arrière, ainsi que mes coordonnées complètes avec la mention "Je serai heureux de vous rencontrer et de vous régler la somme que je vous dois." Je savais sans aucun doute que si l'on ne paye pas dans ce monde-ci, on devra rendre des comptes dans le Monde Futur.

Et voici qu'après quelques heures, j'entendis taper à ma porte. J'aperçus un homme d'environ 35 ans sans Kippa sur sa tête. C'est alors que l'homme sortit de sa poche un appareil photo et me prit en photo sans que je puisse dire un seul mot.



Le Jour du Mariage : Boy Kalla (Guide en Or)

Guide en Or de préparation à la jeune mariée, au jour-même du mariage ! Comprendre l'impact spirituel de ce jour, savoir éviter le stress, concilier Tsniout et beauté, bien accueillir ses invités, danser avec chacun,... tout un programme.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Il me dit alors : "C'est sûrement toi qui a laissé un message sur ma voiture. Lorsque j'ai lu cette lettre, j'ai dit à ma femme que c'était une blague et que ce n'était pas possible qu'il existe des hommes comme cela sur terre. Mais lorsque j'ai regardé le phare arrière, j'ai compris que c'était vrai. Et ma première idée a été de te prendre en photo pour prouver que ce monde n'est pas à l'abandon et qu'il est bel et bien dirigé par le Créateur."

L'homme fut très ému, et m'embrassa sur le front. Le lendemain, il alla auprès du garagiste et m'emmena la facture de 300 shékels pour la réparation du phare. Je le payai immédiatement.

L'histoire n'est pas finie...

Quelques semaines plus tard, on tapa de nouveau à ma porte. Cette fois, le couple de la voiture se tenait devant moi : "Après mûre réflexion, nous avons décidé de nous rapprocher de la Torah. Ton exemple nous oblige à faire partie intégrante du peuple d'Israël."

Grâce à un phare cassé...

Chabbath Chalom !



Le Jour du Mariage : Boy Kalla (Guide en Or)

Guide en Or de préparation à la jeune mariée, au jour-même du mariage ! Comprendre l'impact spirituel de ce jour, savoir éviter le stress, concilier Tsniout et beauté, bien accueillir ses invités, danser avec chacun,... tout un programme.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Emor - Notre part dans le Olam Haba (monde futur)

Jeudi 7 Mai 2015 - Rav Yehonathan GEFEN - © Torah-Box

La *paracha* de cette semaine termine par la triste histoire du *mékalel*, le fils d'un Égyptien marié à une Juive, qui blasphéma le Nom de D. et qui, en conséquence, fut puni de la peine de mort. Cet épisode commence par les mots : « Le fils d'une Israélite sortit – et il était le fils d'un homme égyptien — parmi les enfants d'Israël... »[1] ' *Hazal* et les commentateurs se penchent sur la signification ambiguë du mot « sortit ».

Rachi, rapportant le *Midrach*, explique que la Thora nous informe qu'il « sortit de son monde »[2]. Les commentateurs précisent qu'il perdit sa part dans le *Olam Haba* à cause de la terrible faute qu'il commit.

Le Taz, dans son commentaire sur la Thora, se focalise sur les termes employés par Rachi, à savoir qu'il quitta « son monde » et non « le monde ». Il écrit : « Il semble que chaque membre du peuple juif est, depuis le jour de sa naissance, connecté au Monde Supérieur, à un endroit saint. Mais quand l'homme faute, il quitte l'endroit auquel il est relié, d'où l'usage du mot "sortit". »[3]

Cette explication nous aide à mieux comprendre la conception de la Thora sur la récompense et la punition dans le *Olam Haba*. On pourrait penser que l'individu n'y est pas directement lié, mais que quand il décède et que son âme s'élève, il reçoit des prix (comme lors d'une tombola) pour les *mitsvot* qu'il a faites et qu'il en perd pour les fautes commises. La récompense dans le *Olam Haba* est alors considérée comme une gratification.

Le Taz nous montre que ce n'est pas le cas — depuis sa naissance, le Juif est intrinsèquement connecté au *Olam Haba*. Ce qui l'y rattache, c'est évidemment son âme ; en accomplissant des *mitsvot*, il nourrit son âme et « améliore » donc la nature du *Olam Haba* qu'il « recevra ». Par ses erreurs, il souille son âme et entache son Monde Supérieur – et sans *techouva*, il doit passer par le *Guehinom*, pour purifier son âme[4]. La faute du *mékalel* était si grave qu'il en perdit sa part dans le Monde Futur[5]. La récompense et la punition ne sont donc pas arbitraires, mais c'est la personne qui crée ou détruit elle-même son *Olam Haba*.



Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Il existe une autre leçon importante que l'on peut tirer du commentaire du Taz. Certaines religions estiment que les gens sont naturellement mauvais depuis la faute d'Adam, et qu'il nous faut sortir de cet état de méchanceté innée. En réalité, c'est l'inverse qui est vrai. Nous sommes intrinsèquement bons, saints et liés au *Olam Haba* – notre tâche consiste à ne pas la perdre, mais plutôt à bien garder notre part.

Ce concept est rapporté par la *michna* dans Sanhédrin qui affirme : « Chaque Juif a une part dans le Monde Futur... »[6] Les commentateurs se demandent s'il chaque Juif est vraiment admis au *Olam Haba*. En effet, la *michna* énumère par la suite les personnes qui n'y ont pas droit !

La *michna* n'affirme pas que chaque Juif mérite, à la fin de sa vie, d'entrer au *Olam Haba*, mais que chacun en a un '*Hélek* (une part), et qu'il convient de garder et de développer cette portion. Si cette mission est négligée, l'individu risque de perdre sa part, et c'est le cas des personnes mentionnées dans la *michna*.

On peut mieux comprendre cette *michna* grâce à l'analogie suivante. La portion décrite ressemble au lotissement d'un terrain ; chacun reçoit une parcelle de terrain en friche. C'est à lui de retourner et d'abreuver la terre, de l'engraisser et de la cultiver de façon à ce qu'une bonne récolte soit produite. Si à la fin du bail consenti, la récolte est bonne et abondante, il peut recueillir le fruit de son dur labeur. Cependant, s'il délaisse la terre, elle restera stérile et s'il la maltraite, en y jetant des produits chimiques ou dangereux, elle sera endommagée. Il se retrouvera alors avec une parcelle infertile.

De même, nous sommes tous nés avec une âme pure qui est notre lien avec le *Olam Haba*. Si nous respectons la Thora et les *mitsvot*, nous l'élèverons afin qu'après notre départ de ce monde, elle puisse jouir des merveilles spirituelles du *Olam Haba*. Cependant, si nous la négligeons et l'abîmons, elle sera salie et souillée au point de ne plus pouvoir profiter de ce monde suprême, et cette âme devra subir le pénible passage au *Guéhinom* pour pouvoir avoir accès au *Gan Eden*. [7]

Pour résumer, chaque juif est intrinsèquement lié au *Olam Haba* et son comportement dans ce bas monde détermine la qualité de sa part dans le Monde Futur. Cet enseignement nous est de grande valeur. Le *yétser hara* (le mauvais penchant) prétend parfois que même si l'on se conduit mal, Hachem pardonnera l'infraction et que l'on pourra éviter ses conséquences négatives, sans devoir faire *techouva*.

Cette approche est totalement fautive – quand une personne commet une faute, elle endommage automatiquement son âme — cela ne dépend pas de la grâce ou de la dispense qu'Hachem lui accordera. Hachem a mis en place un système dans lequel nos actions ont des répercussions spirituelles. Donc, de la même manière que dans le monde matériel, certaines actions peuvent provoquer d'irréparables dommages (comme le fait de sauter du toit d'un immeuble...), le même principe s'applique dans le monde spirituel. Seule la *techouva* peut rectifier les dégâts causés par la faute. [8]

[1] Vayikra, 24:10.

[2] Rachi, Vayikra, 24:10, qui renvoie à *Vayikra Raba*, Emor, 32:3.

[3] *Divré David*, rapporté dans *Tallelé Orot*, 24:10.

[4] La nature et le but du *Guéhinom* nous dépassent. Précisons simplement que la conception laïque de l'« enfer » ne ressemble en rien à la description qu'en fait la Thora. Malgré sa nature très déplaisante, le *Guéhinom* est bénéfique puisqu'il purifie la personne et lui permet d'entrer et de bénéficier du *Olam Haba*.



Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



[5] Le *Éts Yossef* sur le *midrach* note que le *mékalel* n'a évidemment pas fait *techouva* sur sa faute, étant donné qu'on nous précise qu'il perdit sa part de *Olam Haba*.

[6] *Sanhédrin, Pérek 'Hélek*, 90a. C'est également la *michna* qui figure au début de chaque chapitre de *Pirké Avot*.

[7] Le 'Hafets 'Haïm utilisait la même analogie pour expliquer cette *michna*. Elle se trouve dans *Michel Avot*, Volume 1, p. 6.

[8] Notons que la *techouva* d'une personne qui a fauté avec l'intention de se repentir par la suite, n'est pas acceptée. Ce n'est que si elle trébuche, puis regrette sincèrement ses actions, qu'elle est pardonnée.



Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Emor - "Et si la fille du Cohen se déshonore..."

Vendredi 2 Mai 2014 - Rav David HADDAD - © Torah-Box

Voici un verset de la paracha Emor (21, 9) : ????? ????? ????? ????? ????? ?????????? ??? ?????????? ????? ?????????? ?????????? (Et si la fille d'un Cohen se déshonore, c'est son père qu'elle déshonore : elle périra par le feu).

Le Talmud s'interroge : Que veut-on nous enseigner par les mots « c'est son père qu'elle déshonore ? » Il répond : Si ce Cohen était saint, il sera considéré comme profane. Si auparavant, on avait du respect pour lui, on dira maintenant : « Maudit soit celui qui a engendré cette fille, qui l'a élevée. Maudit soit celui dont elle la descendante. Rav Achi affirme : Il ressort de ce verset que si un homme traite un impie fils de juste d'impie fils d'impie, il ne sera pas puni pour cela » (Sanhédrin 52a).

Nous apprenons des paroles du Talmud que lorsqu'un homme éduque ses enfants dans le chemin de la Torah, il préserve son propre honneur tandis que s'il n'éduque pas ses enfants dans le chemin de la Torah alors c'est son honneur qui est sali comme il est écrit ici : « C'est son père qu'elle déshonore ».

Dans le verset suivant celui cité en exergue, nous lisons : « Quant au Cohen qui est supérieur à ses frères [...] il ne doit pas découvrir sa tête ni déchirer ses vêtements. » Quel est donc le rapport entre ces deux versets ?

Le récit suivant rapporté dans le Talmud nous permettra de le comprendre :

A'hav fils de Kolia et Tsidkiaou fils de Massia étaient des prophètes mensongers. Ils allèrent chez la fille de Névou'hadnetsar. A'hav lui dit : « Ainsi a parlé D.ieu. Soumets-toi à Tsidkiaou (pour des actes de débauche) et Tsidkiaou-lui dit : « Ainsi a parlé D.ieu. Soumets-toi à A'hav. » Elle alla tout raconter à son père Névou'hadnetsar qui leur dit : « Le D.ieu de ces gens-là déteste la débauche, par conséquent, lorsqu'ils viendront te voir, tu me les



Le Choul'han Aroukh des Femmes

Ouvrage unique en son genre qui compile l'ensemble des Mitsvot et coutumes juives liées aux femmes et jeunes filles, Séfarades comme Achkénazes, expliquées dans un langage simple et adapté à toutes.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



enverras. » Ainsi fit-elle.

Quand ils vinrent chez Névou'hadnetsar, celui-ci leur demanda : « Qui vous a dit cela ? » Ils répondirent : « C'est le Saint béni soit-Il. » Névou'hadnetsar leur dit : « Voici que j'ai soumis la question à 'Hanania, Michaël et Azaria et ils m'ont dit que c'est interdit. » A'hav et Tsidkiaou lui dirent : « Nous sommes prophètes au même titre qu'eux, cette prophétie ne leur a pas été révélée tandis qu'à nous elle l'a été. » Névou'hadnetsar leur dit : « 'Hanania, Michaël et Azaria sont des gens intègres, je les ai testés lorsqu'ils ont été jetés dans la fournaise ardente et qu'ils en sont sortis vivants. Par conséquent, vous aussi je veux vous tester. » Quand ils virent qu'ils étaient pris au piège, ils lui répondirent : « Eux étaient trois justes tandis que nous ne sommes que deux. » Il leur rétorqua : « Choisissez-vous un homme qui rentrera avec vous dans la fournaise. » Ils jetèrent leur dévolu sur Yéhochoua ben Yéotsadak, le Cohen Gadol, pensant que puisqu'il était juste, ils seraient sauvés par son mérite.

Le roi donna immédiatement l'ordre de jeter Yéhochoua et les deux autres dans la fournaise. Ces deux-là furent immédiatement brûlés vifs tandis que Yéhochoua resta vivant mais ses vêtements furent brûlés. Quand il sortit de la fournaise, Névou'hadnetsar lui dit : « Je sais que tu es un juste mais j'aimerais comprendre pourquoi les vêtements de 'Hanania, Michaël et Azaria n'ont pas brûlé tandis que les tiens si. » Yéhochoua lui répondit : « Eux étaient trois et moi j'étais seul. » Névou'hadnetsar lui rétorqua : « Mais Avraham aussi était seul et il a été sauvé de la fournaise ? » Yéhochoua lui répondit : « Avec Avraham, il n'y avait pas d'impies alors le feu n'a pas été autorisé à agir alors que moi je me trouvais avec deux impies, le feu a donc été autorisé à brûler et mes habits ont été touchés. »

Le Talmud termine en disant que cette réponse n'a été donnée que pour Névou'hadnetsar mais en réalité Yéhochoua a été puni parce que ses fils avaient pris comme épouses des femmes qui n'étaient pas convenables pour des prêtres et il ne les avait pas réprimandés pour cela. C'est ce qui ressort des versets suivants (Zé'haria 3, 3-4) : « Et Yéhochoua portait des vêtements souillés et se tenait devant l'ange. Et celui-ci dit à ceux qui se tenaient devant lui : « Enlevez-lui ses vêtements souillés. » Puis il lui dit : « Vois, je te débarrasse de tes péchés en te faisant revêtir des vêtements de prix. » » Et le Talmud de s'interroger : Yéhochoua avait-il l'habitude de porter des vêtements souillés ? Nous déduisons de là que ses enfants avaient épousé des femmes impropres à la prêtrise mais il ne leur en faisait pas le reproche (Sanhédrin 93a).

Nous apprenons de ce passage que lorsque les enfants ne suivent pas le droit chemin, leurs parents sont tenus pour coupables et peuvent, D.ieu préserve, être punis s'ils ont failli dans l'éducation donnée. C'est pourquoi, à la suite du verset : , vient le verset : « Quant au Cohen qui est supérieur à ses frères... » qui se réfère à Yéhochoua le Cohen Gadol puni parce qu'il n'avait pas fait de reproches à ses enfants (D'après le Richon Letsion Rabbi Ovadia Yossef).



Le Choul'han Aroukh des Femmes

Ouvrage unique en son genre qui compile l'ensemble des Mitsvot et coutumes juives liées aux femmes et jeunes filles, Séfarades comme Achkénazes, expliquées dans un langage simple et adapté à toutes.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions